

(1)

(N^o 2.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

La célébration de notre Jubilé national vient de permettre à la Belgique de manifester avec éclat son affection pour ses Princes, son attachement à ses libres institutions, sa force et sa prospérité.

La Nation entière a célébré la mémoire vénérée de Léopold I^{er} et s'est unie de cœur à la Famille royale pour se réjouir de l'alliance qui va bientôt combler ses vœux.

Tous les pouvoirs publics ont saisi, avec empressement, l'occasion que leur présentaient nos fêtes patriotiques pour s'associer à ces manifestations.

La participation à ces fêtes des membres survivants du Congrès a été particulièrement émouvante; elle nous a permis de leur témoigner notre profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'ils ont accomplie, en nous dotant de notre pacte fondamental. Nous nous montrerons dignes d'eux en maintenant cette œuvre, en exigeant pour elle et pour les lois qui sont, en Belgique, l'expression de la volonté de la Nation, le respect de tous.

L'agriculture, l'industrie, les arts ont fait briller, dans ces fêtes, les immenses progrès qu'ils ont réalisés, dans notre Belgique, depuis 1830. Nous avons le droit d'en être fiers; mais la place d'honneur que nous avons conquise, nous impose des devoirs sérieux pour l'avenir: ces progrès se sont accomplis grâce à nos libres institutions; attachons-nous y donc de plus en plus; élevons en même temps le niveau moral et intellectuel de la Nation; développons largement, conformément à nos principes constitutionnels, l'enseignement public à tous les degrés.

Le Sénat a constaté avec satisfaction le rendement favorable des récoltes de cette année; espérons une amélioration dans les conditions générales de l'agriculture. La crise industrielle ne paraît pas encore à sa fin; mais si les nombreux capitaux engagés dans l'industrie y trouvent, en ce moment, peu de rémunération, au moins l'abondance relative du travail permet à nos laborieuses et intelligentes populations ouvrières de traverser cette crise sans trop de difficultés.

Le Gouvernement viendra en aide à l'initiative privée, en étendant nos relations et nos moyens d'informations commerciales, en établissant de nouveaux postes consulaires rétribués et en créant des institutions qui renseigneront nos fabricants sur les besoins et les ressources des marchés étrangers.

Les nouvelles relations diplomatiques établies avec des États de l'Europe orientale et des arrangements commerciaux conclus avec eux, contribueront à ce résultat.

C'est avec raison, Sire, que le Gouvernement s'est décidé à rompre nos relations avec le Vatican.

Non seulement, le Gouvernement a continué à recevoir de toutes les puissances des marques d'amitié et de sympathique intérêt, mais, à l'occasion de nos fêtes jubilaires, les témoignages des mêmes sentiments nous sont parvenus de toutes les contrées des deux mondes. Nous leur en conserverons une sincère gratitude.

Nous devons aussi nos remerciements aux administrations publiques, et, en particulier, à l'administration du chemin de fer, pour le zèle et l'intelligence qu'elles ont déployés dans l'accomplissement de la tâche exceptionnellement difficile que nos fêtes leur ont imposée.

La Garde civique et l'Armée y ont rempli avec dévouement le rôle auquel elles ont été appelées. Elles occupent une place importante dans nos institutions, et méritent par leur patriotisme et leur discipline, la confiance du pays.

Grâce aux mesures financières proposées par le Gouvernement et votées par les Chambres, la situation du Trésor s'est améliorée et donne le droit d'espérer le prochain rétablissement de l'équilibre des budgets. L'augmentation des revenus permettra, nous l'espérons, de donner une vive impulsion au développement de l'enseignement public et à l'exécution des grands travaux d'utilité publique dont notre industrie et notre commerce ont besoin.

Le Sénat prêtera son actif concours à l'achèvement de la révision de nos Codes et à l'examen des lois importantes qui sont soumises aux délibérations des Chambres.

Nous connaissons, Sire, les projets du Gouvernement et nous partageons ses vues pour la direction des affaires publiques. Notre loyal et patriotique concours lui est assuré pour l'accomplissement du programme qu'il veut poursuivre avec autant de fermeté que de modération.

La Commission chargée de rédiger le projet d'adresse était composée de MM. le baron de Selys Longchamps, président, Van Schoor, le comte d'Aspremont Lynden, le comte de Mérode Westerloo, et De Wandre, rapporteur. Elle a, dans sa réunion du 10 novembre, adopté le projet qui précède, par trois voix contre deux.